

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 22 avril 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat

NOR : TECK2511503A

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-631 du 30 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 modifié fixant les modalités de l'examen professionnel et de la formation ouvrant l'accès au corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est autorisée, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat.

Art. 2. – Le nombre total de postes offerts à l'examen professionnel visé à l'article précédent fera l'objet d'un arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Art. 3. – La date d'ouverture des inscriptions est fixée au mardi 6 mai 2025.

La date de clôture des inscriptions est fixée au mardi 10 juin 2025, terme de rigueur.

L'épreuve écrite est fixée au jeudi 4 septembre 2025.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à partir du lundi 17 novembre 2025.

En vue de l'épreuve orale d'admission à l'examen professionnel, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est à remettre pour le lundi 3 novembre 2025.

Art. 4. – Les demandes d'admission à concourir peuvent revêtir deux formes. Chacune des formes nécessite l'accomplissement de deux formalités distinctes, l'une relative à l'inscription et l'autre à la transmission des pièces justificatives. Aucune demande d'inscription hors-délais ou non conforme aux présentes instructions ne sera prise en compte.

1. Une forme intégralement dématérialisée :

Sur internet :

– <https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/ingenieur-e-travaux-publics-letat-itpe-examen-professionnel> puis « S'inscrire en ligne ».

Sur intranet :

– <https://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/concours-internes-au-ministere-a17882.html> puis Concours du ministère (hors aviation civile) : rendez-vous sur le site internet dédié aux concours ;

– sur le site du SIEC : <https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Les candidats sont invités à créer leur compte personnel *Cyclades* à tout moment en se connectant à l'adresse : <https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>

Ils sont invités à enregistrer un identifiant de connexion qui prend la forme de leur adresse de messagerie (adresse mail). Ils enregistrent également un mot de passe qui est strictement personnel.

Les candidats qui ont déjà un compte *Cyclades* n'ont pas besoin d'en recréer un nouveau.

Dès lors, ils peuvent se connecter à leur espace personnel *Cyclades* : <https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Les inscriptions à l'examen professionnel d'accès au corps des ITPE seront enregistrées par internet du mardi 6 mai à 12 heures (heure de Paris) au mardi 10 juin 2025 à 23 h 59 (heure de Paris).

Ils doivent se connecter à leur espace personnel *Cyclades*, après l'avoir créé (voir ci-dessus) : <https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Pour s'inscrire, ils doivent sélectionner dans le Menu : « Ouverture des services » et suivre le chemin : « Concours »/« Recrutements des autres ministères »/« Concours »/Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ».

Ils peuvent alors renseigner leur dossier d'inscription et le valider.

Pour que votre inscription soit prise en compte, effectuez bien toute la procédure jusqu'à l'obtention de la confirmation d'inscription que vous devez impérativement imprimer et conserver.

La validation du dossier génère l'envoi automatique d'un accusé de réception à l'adresse e-mail du candidat. Les candidats doivent vérifier que l'accusé de réception ne soit pas traité comme message indésirable dans leur messagerie.

Les candidats peuvent modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier doit faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

Les pièces justificatives seront impérativement téléversées par le candidat dans son espace *Cyclades*.

La date de fin de saisie par internet est fixée au mardi 10 juin 2025 à 23 h 59 (heure de Paris), date de clôture des inscriptions.

Les dossiers RAEP pour les candidats de l'examen professionnel sont à téléverser par les candidats sur leur espace personnel, jusqu'à la date limite du lundi 3 novembre 2025 à 23 h 59 (heure de Paris).

2. Une forme intégralement par dossier papier :

Les candidats ne pouvant s'inscrire par internet pourront obtenir un dossier imprimé sur demande écrite. Ce courrier, accompagné d'une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom et à l'adresse du candidat, devra être adressé par voie postale, en recommandé simple, au SIEC, bureau DEC 4 ITPE MTECT, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

Après réception des dossiers papiers, les candidats les renseignent, les signent et les renvoient à l'adresse ci-dessus avec les pièces justificatives au plus tard, le mardi 10 juin 2025.

Attention : les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier, afin de pouvoir respecter la date limite de fin d'inscription fixée au mardi 10 juin 2025. Tout dossier parvenant au SIEC chargé des inscriptions dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au mardi 10 juin 2025 (date de clôture des inscriptions) ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste, sera refusé.

Les candidats de l'examen professionnel ne pouvant pas téléverser leur dossier RAEP pourront les transmettre par voie postale, en recommandé simple, à l'adresse ci-dessus, jusqu'à la date limite du lundi 3 novembre 2025. Les candidats devront tenir compte des délais d'acheminement du courrier afin de respecter cette date limite de transmission.

Art. 5. – Les candidats qui demandent un aménagement des épreuves doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre à ces candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le certificat médical doit être transmis par ces candidats au plus tard le vendredi 1^{er} août 2025 à 23 h 59 (heure de Paris) conformément au décret du 4 mai 2020 susvisé.

Art. 6. – Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- via internet à l'adresse : <https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/ingenieur-e-travaux-publics-letat-itpe-examen-professionnel> ;
- par courriel auprès du SIEC : csp@siec.education.fr

Art. 7. – La composition du jury fera l'objet d'un arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

Art. 8. – Le présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 avril 2025.

Pour la ministre et par délégation :
L'adjoint à la cheffe de bureau
des recrutements par concours,
V. MOREAU